

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUN 2019

Début de séance à 20h00

Présents : ACHARD JOEL - ARCHINARD STEPHANE - COLAO MARYVONNE - HOTTE JEAN - MONGE NADINE.

Absent : ACHARD THOMAS (Excusé) - LEBAILLIF DANIELE (Pouvoir à HOTTE JEAN).

Secrétaire de séance : Nadine MONGE

Approbation du dernier compte rendu (Jeudi 09 mai 2019).

Vote : 6 voix pour.

Délibération n° 1 : EAU_DEVIS MATERIEL TRAVAUX DE RACCORDEMENT DANIEL PONCET

Considérant la délibération D2018/42, Il est proposé d'autoriser les propriétaires de la parcelle B386 située au n°11 de la rue pavée de procéder aux travaux de raccordement de leur maison à leur frais. Il est précisé que ces travaux se feront sur le terrain communal et que la commune ne paiera que le matériel nécessaire. En vue de ces travaux, Mme le Maire donne lecture du devis DE00288 de l'entreprise Objectif-Eau qui comprend le matériel nécessaire au raccordement.

Le montant du devis s'élève à 296,37€ HT.

Vote: 6 voix pour.

Délibération n° 2 : CCD_PROPOSITION TARIFAIRE SERVICE SISEMA PERMANENT

Madame le Maire indique que depuis mars 2018 la commune utilise le service de remplacement de la Communauté des Communes du Diois (CCD) pour le poste de secrétaire de Mairie. En vue de pérenniser ce partenariat la CCD a fait parvenir à la commune une nouvelle proposition tarifaire pour le Service Intercommunal de SEcrétaire de MAirie (SISEMA).

Depuis le 17 septembre 2018 le coût est de 393,86€ la semaine de 14h soit un coût moyen à l'heure de 28,13€ sur la base d'une intervention temporaire. Le devis en date du 20 mai 2019 porterait le coût à 24,27€ de l'heure (soit 339,72€ pour une semaine de 14h) sur la base d'une intervention permanente. Il est précisé que dans ce tarif les congés annuels et les frais de gestion du poste sont déjà inclus. Le coût annuel serait d'environ 15 966,84€ (339,72€ x 47 semaines).

Vote: 6 voix pour.

Délibération n° 3 : ECOLE_DEVIS LIOTARD ET GDC SERVICES RAMPE D'ACCES PMR

Suite la séance du 09 mai 2019 il avait été décidé de demander à GDC Service un devis global pour les deux rampes de l'école (une pour accéder au préau, l'autre à la salle de classe). Les devis reçus sont donc :

- Entreprise LIOTARD de 4348,47 € HT pour les deux rampes. Devis L19DM255.
- Entreprise GDC services de 4895€ HT pour les deux rampes. Devis DEV051.

Considérant que le devis de GDC services bien que d'un montant légèrement supérieur à celui de Liotard est plus pertinent au regard de la demande, la prestation est plus détaillée et les dimensions respectées.

Un dossier de subvention sera déposé auprès du Département.

Vote: 6 voix pour.

Délibération n° 4 : MAIRIE_DEVIS BESSAT VMC SOUS L'ANCIENNE MAIRIE, LOCAL TECHNIQUE

Mme le Maire donne lecture du devis de l'entreprise Bessat pour le changement de la VMC du local technique sous l'ancienne mairie. Le montant du devis s'élève à 450€ HT.

Le Conseil Municipal décide de mettre en attente le devis DE03187 de l'entreprise Bessat afin de pouvoir comparer avec le coût de l'achat simple d'une VMC et d'une pose en interne.

Vote: 6 voix pour.

Délibération n° 5 : EAU ET ASSAINISSEMENT_REPORT DU TRANSFERT DES COMPETENCES A LA CCD

Le Conseil Municipal de Sainte-Croix ne souhaite pas un transfert rapide des compétences eau et assainissement à la CCD car un travail considérable a été fait par la commune dans ce domaine.

Les travaux concernant la conduite du pont seront communiqués à la CCD afin qu'ils soient répertoriés dans le plan de financement.

La question se pose de savoir si les travaux de raccordement ainsi que la mise en place de compteurs pour la salle des enfants, de l'école, des toilettes de l'étage et du jardin (voir bouton poussoir) sont également éligibles.

Si le chantier est retenu nous pouvons prétendre à 80 % de subvention (70 % agence de l'eau et 10 % département) mais cela peut encore évoluer d'ici que le transfert soit effectif.

L'agence de l'eau propose de signer un contrat de trois ans afin de pouvoir bénéficier de ces taux avantageux. Un second contrat de trois ans est prévu. Il est important de noter que la signature du premier contrat ne conditionne pas celle du second : la signature du second est donc tout à fait possible même en l'absence de signature du premier. Néanmoins cela risque de complexifier la procédure.

Cette délibération a pour but de demander le report du transfert en 2026 (date maximum), alors que la loi le prévoit en 2020. Le Conseil décide de s'opposer au transfert automatique à la CCD au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable.

Vote: 6 voix pour.

INFORMATIONS :

Transfert Eau et Assainissement : Compte-rendu réunion du 18 juin 2019 avec l'Agence de l'Eau.

Le poste de chargée de mission Eau et Assainissement de la Communauté des Communes du Diois revient pour l'année à 36 200,00€. Dans le cadre de la convention de mutualisation, le remboursement des frais se ferait sur les attributions de compensation reversées ou prélevées en N+1.

Pour Sainte-Croix le coût sera de 750,00€ (calcul fait au prorata du nombre d'abonnés).

Recrutement : Agent École et cantine

* Karine POIRÉE a commencé son contrat le 03 juin 2019 (aide en classe et garderie).

* Concernant la convention avec les communes de Vachères-en-Quint et de Pontaix, une rencontre a eu lieu courant juin où il a été décidé de rediscuter les termes de la convention de 2020 concernant le partage des charges.

* Dès que Karine connaîtra ses disponibilités pour septembre elle nous les donnera et nous agirons en conséquence : nouveau recrutement ou pas.

* Les parents cherchent une solution pour la garderie du soir. Une demande a été faite à la Mairie afin d'avoir une salle à disposition. Pour cela ils vont devoir créer une structure afin de porter le projet. Voir le compte-rendu école.

* Projet culture jardin de l'école avec les jardins nourriciers.

* Bonne nouvelle les nouveaux horaires de l'après-midi ont été validés par l'académie : Fin des cours à 16h45.

Chemin des Bouanes : Suite éboulement

Rien à signaler depuis le dernier compte-rendu :

« Jeudi 2 mai nous avons été convoqués par l'expert du GAEC DES TOURS afin de voir ce qui était possible de faire.

Le GAEC a demandé des devis qu'il doit transmettre au cabinet d'expertise qui devra nous en faire retour avec un courrier l'accompagnant. Munis de ces éléments il a été convenu que nous nous rendrons à la Sous-préfecture afin de demander si l'État veut bien prendre en charge les frais de déblaiement. Néanmoins à ce jour rien n'a été reçu de ces éléments. »

Jean HOTTE a fait le dossier pour un classement en catastrophe naturelle, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse.

Suite au devis AS26 : D2019/26

Suite à la délibération D2019/26 prise au dernier Conseil Municipal, concernant un entretien annuel de la STEP et des pompes de relevage, AS26 nous informe que l'augmentation ne pourra excéder de 2 % par an.

Nous allons les contacter afin de prévoir cet entretien en amont de l'été afin de ne pas avoir de soucis en pleine saison.

Travaux chauffage Église-Temple :

Suite aux travaux de l'Église-Temple l'installation du chauffage a été endommagée. La fuite détectée au moment de la remise en route a été réparée. La paroisse a accepté de payer la vérification et la location de la nacelle. La mairie s'était engagée à payer les frais de réparation pour un montant de 438,80€ HT.

Four à pain à Sainte-Croix :

Nous étions 13 participants à la réunion publique du 05 juin 2019 en Mairie.

La Mairie a fait passer un premier mail demandant aux habitants de se positionner sur le projet.

Jusqu'à présent le Conseil Municipal n'avait pas donné suite à ce projet pour différentes raisons. Aujourd'hui le Conseil décide d'accepter la construction de ce four. Il est subventionné presque intégralement par l'association Valdequint.

L'emplacement retenu est la partie herbée du parking de la Mairie. Le four sera adossé au mur après les compteurs.

La Mairie se renseigne au sujet de sa responsabilité et demande que ce four puisse être fermé à clé afin d'éviter l'utilisation par des personnes de passage.

Informations diverses :

NETTOYAGE DU VILLAGE :

Coup de propre au village Vendredi 28 juin à partir de 16h.

Au programme : nettoyage du réservoir d'eau du village. Pour cela l'eau sera coupée à partir de 16h pour les personnes alimentées par ce réservoir.

Le conseil municipal attire votre attention sur :

- La divagation des chiens et le respect de la propreté des espaces communs mais aussi sur la gestion des ordures ménagères (trop souvent des encombrants sont laissés à côté des containers).

- Pour le bon fonctionnement de la STEP et des pompes de relevage, merci d'être vigilant à ce qui va dans les canalisations.

QUESTIONS DIVERSES :

* Permanences informatiques : Une deuxième permanence informatique aura lieu à Sainte-Croix les troisièmes mardi du mois. Medhi n'étant plus salarié de l'association Valdequint, c'est désormais l'espace social qui porte le projet.

* Téléphonie mobile : Début juillet nous rencontrons Frédéric SAUVET, Chargé de mission numérique à la CCD afin d'échanger sur les problèmes de téléphonie mobile. Merci de nous faire remonter vos soucis.

FIN DE SEANCE 23h00